

DÉCISION DU MAIRE

DM n° 2023-81

Objet : Marché de travaux pour la construction de la maison de chasse à Ondres. Approbation de l'avenant n°1, pour les lots 01, 07, 09 et 10.

LE MAIRE D'ONDRES,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique, notamment son alinéa 2 stipulant qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires,

VU la Décision du Maire n° 2023-13 en date du 08 mars 2023, attribuant les marchés de travaux pour la construction de la maison de la chasse à Ondres,

VU les notifications des marchés des lots 01, 07, 09 et 10 effectuées en date du 13 mars 2023 aux entreprises suivantes :

- Lot 01 : VRD SAS COLAS FRANCE, pour un montant de 48 727,30 € HT, soit 58 472,76 €TTC,
- Lot 07: Plâtrerie Faux-Plafonds SAS Jean GOYTY, pour un montant de 15 552, 70 € HT, soit 18 663, 24 €TTC,
- Lot 09 : Plomberie- Sanitaire-Ventilation INEO AQUITAINE, pour un montant de 24 000,00€ HT, soit 28 800 €TTC,
- Lot 10 : Electricité ELEC 64, pour un montant de 20 000 ,00 € HT, soit 24 000,00 €TTC,

VU les modifications apportées au marché du lot 01 VRD, consistant à réaliser une place PMR et une tranchée sous chaussée, générant au total une plus- value de 8 079, 76 €HT, soit 9 695, 71 €TTC,

VU les modifications apportées au marché du lot 07 Plâtrerie-Faux-Plafond consistant à supprimer des plafonds démontables et à ajouter un faux plafond BA 13 dans la zone de dépeçage, générant au total une plus- value de 3 187, 32 €HT, soit 3 824, 78 €TTC,

VU les modifications apportées au marché du lot 09 Plomberie- Sanitaire-Ventilation pour la fourniture et la pose d'un siphon de sol dans la zone de dépeçage, générant une plus- value de 848, 52 €HT, soit 1 018,22 €TTC,



VU les modifications apportées au marché du lot 10 Electricité pour les travaux de liaisons électriques d'alimentations générales, générant une plus- value de 1 863,75 €HT, soit 2 236,50 €TTC,

Considérant la nécessité de prendre en compte ces modifications aux marchés de travaux des lots n°01,07,09 et 10 pour la construction de la maison de la chasse à Ondres,

DÉCIDE

ARTICLE 1. Les avenants suivants sont approuvés :

- L'avenant n°1 au marché de travaux du lot n° 01 VRD- COLAS FRANCE, d'un montant de 8 079, 76 €HT, soit 9 695, 71 €TTC
- L'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°07 : Plâtrerie Faux-Plafonds SAS Jean GOYTY, d'un montant de 3 187, 32 €HT, soit 3 824, 78 €TTC.
- L'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°09 : Plomberie- Sanitaire-Ventilation INEO AQUITAINE, d'un montant de 848, 52 €HT, soit 1 018,22 €TTC.
- L'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°10 : Electricité ELEC 64, d'un montant de 1 863,75 €HT, soit 2 236,50 €TTC.

ARTICLE 2. Les nouveaux montants des marchés de travaux des lots 01, 07, 09 et 10, sont arrêtés à la somme de :

- Lot 01 : VRD SAS COLAS FRANCE, pour un montant de 56 807,06 € HT, soit 68 168,47 €TTC,
- Lot 07 : Plâtrerie Faux-Plafonds SAS Jean GOYTY, pour un montant de 18 740,02 € HT, soit 22 488, 02 €TTC,
- Lot 09 : Plomberie- Sanitaire-Ventilation INEO AQUITAINE, pour un montant de 24 848,52 € HT, soit 29 818, 22 €TTC,
- Lot 10 : Electricité ELEC 64, pour un montant de 21 863,75 € HT, soit 26 236, 50 €TTC,

ARTICLE 3. Mme Le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 4. La présente décision peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Fait à ONDRES, le 18 décembre 2023.

